

Construction du CIES

Dossier de préqualification

1. Introduction

L'Université Saint-Joseph a entrepris la construction de son Campus de l'innovation, de l'économie et du sport (CIES), sur le bien-fonds 4760 circonscription foncière d'Achrafieh Beyrouth, comprenant environ 58 000 m² de construction : 30 000 m² de stationnements et d'espaces techniques en sous-sol ainsi que 28 000 m² de surfaces utiles en superstructure réparties sur 3 bâtiments – le centre sportif, le pôle technologie santé et l'économie, l'administration. La maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau « 109 architectes ». Un entrepreneur régisseur, Hakimé entreprise, a été chargé :

- a) de l'ordonnancement, du pilotage et de la coordination des travaux avec les autres sous-traitants,
- b) de mettre en place la logistique du chantier, notamment la mise en place de 3 grues de 2,5 tonnes chacune avec leurs opérateurs assurant une couverture complète du site pour tous les sous-traitants.

2. Objet

L'Université Saint-Joseph est à la recherche d'entrepreneurs spécialisés pour les lots ci-dessous, ayant une expérience satisfaisante dans des projets similaires, pouvant participer aux appels d'offres que compte lancer l'Université durant l'année 2008.

lot n° 3	charpentes, structures et couvertures métalliques
lot n°4	étanchéité
lot n°5	menuiserie en aluminium et occultations
lot n°6	cloisons sèches
lot n°7	menuiserie en bois
lot n°8	plafonds suspendus
lot n°9	revêtement de sols souples
lot n°14	métallerie et serrurerie
lot n°15	peinture
lot n°17	aménagement extérieur
lot n°18	peau extérieure en polycarbonate

ainsi que la fourniture, et la mise en œuvre, le cas échéant des items suivants :

- BMS (building management system)
- Luminaires
- Articles sanitaires
- Groupes électrogènes
- Carreaux pour les revêtements de sol

À cette fin vous êtes invités à présenter un dossier de préqualification, soit (de préférence) en utilisant les bordereaux ci-dessous, soit en soumettant votre format propre en y incluant les informations définies ci-dessous, avant le 30 juin 2008 au rectorat de l'Université Saint-Joseph, à l'attention du Père Bruno Sion, vice-recteur à l'administration de l'Université.

3. **Éléments du dossier de préqualification**

3.1. Constitution ou situation juridique du soumissionnaire (Joindre une copie)

- i Lieu d'enregistrement :
- ii Principal lieu d'activités :
- iii Procuration du signataire de l'offre : (Joindre une copie)

3.2. Volume annuel total de travaux de construction au cours des trois dernières années, en US\$:

Année	Montant
2007	
2006	
2005	

3.3. Travaux réalisés par le soumissionnaire de nature similaire aux présents travaux au cours des trois dernières années.

Nom du projet	Nom du client	Type de travaux	Année d'achèvement	Montant du marché

3.4. Qualifications et expérience du personnel clé dont la participation est envisagée pour l'administration et l'exécution du Marché. Les curriculum vitae seront joints.

Poste	Nom	Années d'expérience (en général)	Années d'expérience dans le poste envisagé

3.5. Nom, adresse et numéros de téléphone, et de télécopie des banques qui peuvent donner des références si elles sont contactées par le Maître de l'Ouvrage.

3.6. Renseignements sur les litiges en cours impliquant le soumissionnaire.

Autre(s) partie(s)	Cause du litige	Montant impliqué

4. Déclaration

En outre, veuillez noter que dans le contrat de marché, le soumissionnaire, conformément aux exigences d'un organisme international Prêteur, déclarera formellement que :

- 4.1. que la négociation, la passation, et l'exécution du contrat n'ont pas donné ou ne donneront pas lieu à perception de Frais Commerciaux Extraordinaires et que dans l'éventualité où des Frais Commerciaux Extraordinaires auraient été payés, il s'engage à reverser un montant équivalent au Maître d'ouvrage pour qu'il le restitue à l'organisme Prêteur ;
- 4.2. qu'il n'a pas proposé, et ne proposera pas directement ou indirectement des avantages quelconques (offres, promesses de dons, dons...) constituant ou pouvant constituer une infraction de corruption aux sens de la convention OCDE du 17 décembre 1997 relative à la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers.

Bruno Sion, sj
vice-recteur à l'administration